

Déclaration liminaire au CT du 08/02/2018

Monsieur le Président,

Nous voici réunis afin de nous exprimer sur le PAE et sur les effectifs de référence 2018. Pour la première fois depuis bien longtemps, notre DI voit son nombre d'agents SU et CO augmenter. Nous ne boudons pas notre plaisir mais nous gardons à l'esprit que certaines DR , telles celles d'Aix, ont perdu tellement d'effectifs (pour cette DR – 12 ER en 2016 et 2017) qu'il faudra plusieurs années pour arriver à un niveau acceptable.

Nous constatons cette année avec une grande satisfaction que le SRE d'Aix voit ses effectifs abondés de 4 ER passant ainsi à 6 agents : 5 A et 1 B.

Rappelons ici l'historique du dossier : le SRE d'Aix a été vidé de ses effectifs dès 2012 sans CHSCT et sans vote en CT. Concrètement, comme l'a dit le DR de l'époque « on a fermé les robinets » de ce service : ceux qui sont partis n'ont pas été remplacés et on a laissé les 3 agents du SRE dans l'incapacité de mener à bien la mission qui leur était confiée.

Comment un SRE pourrait-il fonctionner avec deux agents sur un territoire comptant cinq départements et un tissu économique fourni ? Le SRE de Nice a également plus que participé à l'effort collectif puisqu'entre 2015 et 2017 il est passé de 7 ER à 5.

Concernant la DR d'Aix, on s'est bien souvent demandé comment une CROC à 1,8 ETPT (c'était le cas il y a encore un an) pouvait être en mesure de fonctionner normalement ? Comment un service du contentieux pouvait travailler sereinement avec 2,9 ETPT, là où les autres en ont largement plus. Comment le PAE réduit à peau de chagrin allait-il , va-t-il, être à même d'accomplir ses missions.

Pour revenir au SRE d'Aix, il y a selon nous une ombre au tableau. En effet, nous ne sommes pas convaincus par les attributions que l'administration souhaite octroyer aux enquêteurs aixois. Pourquoi ne pas leur donner une compétence pleine et entière sur l'ensemble de la matière douanière ? Nous savons qu'il y a de quoi faire. Nous aurons certainement l'occasion d'en reparler au groupe de travail que vous ne manquerez sans doute pas d'organiser sur le sujet avant de saisir le CHSCT et d'organiser un CT comme annoncé sur la convocation de ce jour.

Concernant les points de l'ordre du jour relatifs à la DRGC, nous avons apprécié d'avoir pu échanger dans le cadre bilatéral avec MM. BALLARIN et DUREL avant cette réunion. Nous nous exprimerons sur les différents points au cours de la réunion. Soulignons toutefois les revendications de nos collègues en poste au sein des BSN de Méditerranée au sujet des effectifs, des problèmes mécaniques, de la programmation et du régime indemnitaire. Ces points sont listés dans le tract intersyndical du 29/01/2018 ci-annexé.

Sans déflorer le sujet, le vote qui va nous être demandé aujourd'hui ne va pas être facilité par l'ordre du jour. En effet, si voter en faveur d'un PAE en augmentation est envisageable, il est plus difficile de pratiquer un vote global cohérent sur l'ensemble des points (au nombre de 12) repris sous l'intitulé « approbation du PAE 2018 et des ER 2018 ». Chaque point mériterait selon nous un vote particulier. A défaut d'un vote point par point, nous voterons, certes, mais ce vote ne reflétera pas notre exacte pensée. Nous souhaiterons le moment venu préciser le sens de ce vote.